
UN VRAI PROCESSUS DE RECONCILIATION SUPPOSE AVANT TOUT LA RECONNAISSANCE DE L'AUTRE

Rachid Mesli

On parle en Algérie de la nécessité de résolution du conflit qui secoue l'Algérie. Quelles sont selon vous la nature et les origines de ce conflit ?

Le conflit algérien récent a certainement des causes profondes et diverses, les unes remontant à la guerre de libération nationale et aux conditions dans lesquelles le pays accédait alors à son indépendance, les autres plus immédiates, le coup d'Etat militaire et l'annulation des élections législatives de décembre 1991. Ce dernier événement n'étant en finalité que l'aboutissement logique du premier : le conflit entre la volonté de libération et d'émancipation du peuple en face de celle d'une minorité tentant de régenter la société algérienne sans projet ni véritables perspectives. Toute la période comprise entre l'indépendance et le coup d'Etat est l'histoire de l'échec politique de cette minorité.

Si l'on devait remonter dans l'histoire récente on pourrait dire que la première cause du drame algérien est l'histoire de la confiscation de la longue lutte du peuple algérien pour sa liberté par l'armée des frontières, la seule force « organisée » à l'indépendance et qui allait inaugurer le principe de la primauté de la force sur le droit.

Souvenez-vous déjà du principe énoncé pendant la révolution par les hommes de l'intérieur de la « primauté du politique sur le militaire et de l'intérieur sur l'extérieur ». A ce principe fondamental allait se substituer celui de la « primauté du militaire sur le politique et de l'extérieur sur l'intérieur » ; « l'armée des frontières » dont est issue l'ANP actuelle se chargeant de réaliser dans la pratique ce non-sens originel lourd de conséquences pour l'avenir du pays.

Le régime qui allait se mettre en place n'avait ni la capacité d'être à l'écoute du peuple dont il prétend être issu mais auquel il ne croit pas, ni celle de comprendre ses aspirations les plus profondes, ni encore moins celle de lui proposer un projet de société à la hauteur de ses espoirs et de ses ambitions.

Le fossé ne pouvait que se creuser de plus en plus à l'intérieur de la société algérienne.

A la première occasion de liberté qui s'est présentée, le peuple algérien a fait connaître à travers les urnes aux tenants du pouvoir tout le mal qu'il pensait d'eux et aux fausses élites qui le soutenaient tout son mépris et son indifférence.

La cause immédiate du drame algérien est donc sans conteste de nature politique, c'est la négation par la hiérarchie de l'armée algérienne soutenue par ses alliés naturels, faux démocrates et fausses élites, à reconnaître au peuple le droit de choisir librement son destin.

Pour les premiers, une véritable démocratie ne pouvait que changer fondamentalement la donne de départ, la primauté de la force sur le droit, et par conséquent entraîner leur mise à l'écart définitive.

Pour les seconds, qui s'étaient trompés de peuple, une véritable démocratie ne pouvait également que signifier leur éviction définitive du champ politique.

L'armée nationale populaire (ANP), qui s'est montrée le 12 janvier 1992 la digne héritière de l'armée des frontières, porte la plus grande part de responsabilité dans la tragédie algérienne.

Il est important de clarifier certains concepts. Que signifie pour vous la notion de réconciliation nationale ? La voyez-vous comme un processus, un résultat final ou les deux à la fois ? Quels sont les critères qui permettent de distinguer un vrai processus de réconciliation d'un faux ?

L'attitude du président Bouteflika peut sembler assez curieuse : Il parle de réconciliation nationale tout en ne reconnaissant pas l'existence de la partie avec laquelle il voudrait se réconcilier.

Si se réconcilier veut dire rétablir des relations normales entre deux ou plusieurs parties à la suite d'un conflit pour y mettre définitivement fin, c'est que le pouvoir reconnaît non seulement l'existence d'un conflit dont il s'agit de mettre un terme, mais également l'existence de l'autre ou des autres parties à ce conflit.

Or il suffit de se reporter aux déclarations officielles pour se rendre compte que le pouvoir

qui parle de réconciliation nationale ne reconnaît même pas l'existence de la partie avec laquelle il entend se réconcilier.

Un vrai processus de réconciliation nationale suppose avant tout la reconnaissance de l'autre, la définition des causes et des origines du conflit et la détermination des moyens pour y mettre un terme. On peut légitimement douter que le régime algérien en ait réellement la volonté politique.

D'après vous, qu'évoque la notion de « réconciliation nationale » pour le citoyen algérien ?

Pour le citoyen algérien qui a vécu la « *rahma* » du général Zeroual et la « concorde civile » initiée par le DRS, il s'agit d'un nouvel épisode qu'il a de la peine à comprendre puisque la paix serait définitivement revenue par l'éradication totale du terrorisme et que le FIS dissout n'existe plus. Le citoyen semble aujourd'hui plus préoccupé et attaché à améliorer son triste quotidien qu'à donner une signification particulière à ce qu'il serait tenté de considérer comme un non événement.

Que peut évoquer la « réconciliation nationale » dans l'esprit des tenants du pouvoir algérien ?

Force est de constater que le régime n'a jamais encore défini le contenu exact qu'il entend donner à cette nouvelle opération de marketing politique. Il attend probablement la réaction des différents acteurs pour préciser ce contenu au mieux de ses intérêts, c'est-à-dire en faisant le minimum possible de concessions politiques.

Dans le discours officiel ou para-officiel la réconciliation nationale est souvent synonyme d'amnistie générale ou que celle-ci, un préalable à celle-là.

Récemment encore, sur les colonnes du *Quotidien d'Oran* M. Ksentini déclarait à ce propos que cette amnistie générale était « l'antichambre de la réconciliation nationale, un projet de société qui changera le pays » !

Voici un exemple de confusion entretenue entre réconciliation nationale et l'amnistie générale.

Dans l'esprit des décideurs, il semble en fait qu'il s'agisse plus d'une double opération à réaliser et dont il s'attend à récolter les dividendes : Une nouvelle opération de normalisation sécuritaire dans la continuité des deux premières tentatives de la « *rahma* » et de la « concorde civile » et dont le but est de vider et d'affaiblir encore les maquis qui restent, et une

opération de pur marketing à l'intention de la société et de l'extérieur pour faire croire que le régime, en panne de projet, est à même de prendre des initiatives politiques : de quoi tenir encore quelques années, le temps de voir arriver.

Enfin, et bien évidemment, le gain le plus immédiat serait d'aboutir à un blanchiment des crimes commis durant la décennie sanglante, par une auto-amnistie générale.

Pourquoi, selon vous, certaines organisations dont les membres s'estiment victimes de ce qu'ils appellent « la violence islamiste » s'opposent à la « réconciliation nationale » ? Considérez-vous que cette frange de la population constitue la majorité des victimes du conflit algérien ? Ne pensez-vous pas qu'elles devraient s'allier dans leur quête de vérité et de justice avec d'autres organisations qui poursuivent les mêmes buts ?

Il faut d'abord rappeler les conditions dans lesquelles ces associations ont été créées, par qui et pourquoi et se poser la question de savoir si les personnes placées à leur tête représentent réellement les victimes de la violence islamiste qu'elles prétendent défendre.

Les conflits internes à ces associations sont là pour nous rappeler le refus de la plupart de leurs membres de se laisser instrumentaliser par le régime qui a tout intérêt à diviser les victimes de la crise algérienne dont il est seul responsable.

Pour les « éradicateurs » placés à la tête de ces associations et qui ont appelé à une répression sans retenue durant la tragédie mais dont le rôle a beaucoup perdu en importance, c'est un peu l'affolement général : Réconciliation nationale risquerait de vouloir dire plus de libertés et même – sait-on jamais – un retour aux urnes.

Par ailleurs, le problème ne se pose pas en terme de proportion ou de majorité des victimes de cette décennie sanglante car il s'agit d'algériens et l'histoire retiendra qu'ils sont tous d'abord les victimes du choix insensé d'une hiérarchie militaire irresponsable de régler une crise de nature politique par la manipulation, la violence et la répression aveugle.

Bouteflika, la classe politique et les médias algériens parlent de « réconciliation nationale » en termes de loi sur l'amnistie générale (instrument légal) et de référendum pour la légitimer (instrument politique). La même démarche a été adoptée pour ladite « concorde civile ». Ces deux instruments, légal et politique, peuvent-ils à votre avis conduire à une véritable réconciliation nationale ? Pourquoi ? Sinon quelles autres mesures politiques devraient, selon

vous, accompagner la loi d'amnistie générale pour rendre crédible la démarche de réconciliation nationale ?

Ni le « volontarisme juridique » ni les faux calculs politiques ne peuvent évidemment conduire à une véritable réconciliation nationale.

Une loi, même confirmée par un referendum populaire ne va pas tout régler et une absence de réelle volonté politique de supprimer effectivement les causes de la crise ne vont que la faire durer encore jusqu'à la prochaine explosion de violence.

Nous avons aujourd'hui un peu l'impression que pour les tenants du pouvoir « réconciliation nationale » veut dire tout simplement amnistie générale et vice-versa, c'est à dire on « on efface tout, on oublie et tout continue comme si rien ne s'était passé ».

Que cette vision soit relayée par la « classe politique » et les médias, démontre bien l'inconsistance de la première et la mise au pas définitive de ce qu'il reste des médias dits « indépendants ».

Qui seront les bénéficiaires de cette amnistie ? Ceux qui ont rendu les armes dans le cadre des opérations précédentes ne sont pas concernés par ce projet. Les quelques milliers de détenus condamnés par une justice d'exception ont déjà pour certains accompli plus de 10 années de prison, la plupart de ceux qui ont été arrêtés pour avoir réellement appartenu à un groupe armé n'ont jamais été présentés devant un tribunal et ont été exécutés sommairement.

Les premiers bénéficiaires de cette amnistie sont donc les auteurs des crimes les plus graves, les crimes que la légalité internationale considère comme imprescriptibles c'est-à-dire les crimes contre l'humanité perpétrés en toute conscience durant la décennie sanglante. Il s'agit donc plus d'une opération d'auto-amnistie destinée à rassurer les auteurs de ces crimes et à leur assurer une retraite paisible.

Le concept de réconciliation nationale ne veut encore une fois rien dire en soi s'il n'est pas soutenu par une réelle volonté politique d'instaurer d'abord un véritable Etat de droit avec tout ce que cela implique concrètement comme démarche politique.

L'amnistie ne peut être une fin en soi mais une mesure courageuse prise par un Etat de droit pour couronner une véritable démarche de réconciliation nationale.

Depuis l'indépendance, mais particulièrement durant la décennie dernière, une partie de l'opposition a dénoncé la mainmise des militaires sur l'Etat, sur la gouvernance du pays, sur la

société et sur les richesses nationales comme cause principale de tous les dysfonctionnements et de l'impasse nationale. Or, depuis la seconde ré-élection de Bouteflika et la démission du général Mohamed Lamari, on observe un recul de ce discours. Ce recul reflète-t-il un changement réel dans la nature du régime ? Sinon, peut-il y avoir dans ces conditions une véritable réconciliation nationale ?

Le recul de ce discours peut signifier en fait deux choses : La première que l'armée a réussi à faire croire qu'elle sortait du champ politique après avoir occupé le devant de la scène durant la décennie sanglante.

La seconde est que M. Bouteflika a réussi à jouer le rôle essentiel qui lui a été imparti par ceux-là même qui l'ont placé au pouvoir, c'est-à-dire les militaires, et à faire croire qu'il n'était pas un quart-de-président et qu'il détenait la réalité du pouvoir.

La « démission » de Lamari, perçue comme la mise au pas de l'institution militaire par la présidence entre en fait dans le cadre de cette stratégie destinée à faire oublier justement le rôle sanglant de l'ANP durant cette dernière décennie.

Mais il s'agit de toute évidence du même régime qui se perpétue depuis l'indépendance, dont le principe premier reste la primauté de la force sur le droit, du « militaire » sur le « politique », et dans le cadre de ce système l'armée a toujours joué et continuera à jouer les premiers rôles car elle seule serait en mesure d'apprécier « l'intérêt supérieur de la nation ».

C'est la raison pour laquelle ce qu'on appelle par un abus de langage chez nous « la classe politique » reconnaît à l'armée, et à elle seule, le droit de déléguer une partie de l'exercice du pouvoir, et en cas de crise, celui d'exercer sans partage tous les pouvoirs.

A sa décharge on doit cependant reconnaître que la veulerie et la corruption de la classe politique, ces « civils » qu'elle méprise profondément, car à ses yeux encore plus corrompus qu'elle même, et la faiblesse d'une opposition souvent incohérente ont toujours encouragé l'armée à prendre des initiatives qui se révéleront toujours catastrophiques pour la nation.

Abordons maintenant le volet légal de la démarche de réconciliation nationale. Que veut dire pour vous amnistie générale ?

Je vous renvoie au dictionnaire : l'amnistie est une loi qui efface les crimes, les condamnations et les poursuites pénales.

Qui en seraient les plus grands bénéficiaires sinon les auteurs des crimes les plus graves et qui n'ont pas, à ce jour, fait l'objet ni de poursuites pénales ni de condamnations ?

Comment distinguez-vous entre l'amnistie et la grâce ?

Le droit de grâce est une mesure de clémence qui appartient au chef de l'Etat et qui a pour effet d'effacer ou de réduire les effets d'une condamnation pénale. Ce droit peut s'exercer en l'absence d'une loi.

Il est d'usage dans les processus de réconciliation récents qu'une panoplie d'instruments soient conjugués : excuses officielles, commission de vérité, procès publics, réparations, amnistie, etc. Or dans notre pays l'amnistie générale est présentée comme la panacée. Pensez-vous que l'on puisse faire la paix en Algérie en occultant les devoirs de justice et de vérité, partiellement pris en charge par les autres instruments ?

C'est justement cette panoplie d'instruments ou une partie d'entre eux qui permet de déceler s'il existe une réelle volonté politique du pouvoir d'aller vers un vrai processus de réconciliation nationale.

A contrario, l'absence dans le discours politique de référence à ceux-ci permet de révéler l'inexistence de cette volonté car il est impossible d'aller vers un règlement définitif d'une crise de l'ampleur de celle qu'a connue notre pays sans dire la vérité et sans rendre la justice. L'amnistie ou la réparation des torts causés aux victimes ou à leur ayant-droit ne peuvent intervenir qu'à l'issue de ce processus initial.

Différentes formes d'amnistie ont été appliquées dans les situations de conflit au plan international. Dans certains cas, l'amnistie a été partielle dans le sens où certains crimes contre l'humanité ont été exclus de son champ d'application. Dans d'autres situations, l'amnistie a été conditionnée par la reconnaissance publique des crimes (par exemple en Afrique du Sud). En Algérie, il semble qu'on ait affaire à une amnistie générale inconditionnelle. Qu'en pensez-vous ?

De plus en plus et avec l'évolution du droit pénal international et du concept de crime contre l'humanité les processus menant à une amnistie des crimes commis en période de conflit vont exclure les plus graves d'entre eux, ceux que l'on qualifie de crimes contre l'humanité et dont les

disparitions forcées lorsqu'elles ont lieu à grande échelle comme dans notre pays sont la meilleure illustration.

Et ceci n'est que justice, s'agissant des crimes les plus graves et les plus abjects qui puissent être commis contre le genre humain.

Si l'on semble se diriger en Algérie vers une amnistie générale qui inclurait ce type de crimes, c'est bien la preuve que l'on se situe dans un faux processus de réconciliation et un vrai processus d'auto-amnistie destiné uniquement à laver de leurs crimes, et avant leur départ à la retraite les principaux responsables de la tragédie.

Mais un faux processus de ce type n'aboutit évidemment jamais à régler réellement la question d'une façon définitive et l'avenir sera là pour le confirmer. Une loi injuste restera une loi injuste qui pourra un jour ou l'autre être remise en question.

Quels sont, selon vous, les arguments pour et contre l'amnistie générale ?

Je ne vois pas beaucoup d'arguments qui plaideraient en faveur d'une amnistie générale en raison de l'atrocité des crimes commis durant la décennie sanglante et le traumatisme généré dans la société. Ce n'est pas sans raison que la communauté internationale a posé le principe de l'imprescriptibilité des crimes les plus graves contre l'humanité.

Si ces crimes ne sont pas poursuivis et sanctionnés, rien n'empêchera qu'ils ne se reproduisent à la prochaine génération. La sanction de tels crimes est aussi un message à tous les dictateurs et dictatures potentiels, elle a une valeur pédagogique.

L'amnistie est un acte par lequel le pouvoir amnistiant efface les crimes sur un plan légal. Ceci présuppose l'indépendance et l'innocence du pouvoir amnistiant vis-à-vis des crimes amnistiés, à défaut de quoi il s'agirait d'une auto-amnistie. Craignez-vous que ce qui se prépare en Algérie ne soit en fait qu'une auto-amnistie ?

L'histoire récente démontre que de tels processus ne peuvent être engagés avec succès que dans le cadre d'Etats de droit. En dépit des apparences l'Algérie n'est pas un Etat de droit, il n'y existe pas de véritable pluralisme politique ni d'indépendance de la justice et la plupart des libertés fondamentales n'y sont pas respectées. Le plus grave restant que c'est le régime qui a mené la répression et commis des crimes contre l'humanité, même si une partie de son personnel

a été renouvelée depuis, retraite oblige, qui prétendrait aujourd'hui décréter une loi d'amnistie générale.

La communauté internationale s'oppose à l'amnistie qui consacrerait l'impunité dans divers conflits. Pensez-vous que cette communauté aura la même attitude dans le cas algérien ?

La communauté internationale s'oppose également par principe aux violations massives des droits de l'homme, mais celle-ci nous a malheureusement habitués à la règle « deux poids deux mesures » en fonction de la qualité des victimes. Et dans le cas du conflit algérien il ne fallait pas s'étonner qu'elle adopte le profil le plus bas possible s'agissant de victimes qui n'avaient pas la sympathie du moment. Il y a bien sûr fort à craindre qu'elle ne fasse de même s'agissant de l'amnistie en Algérie. Les ONGs et les militants des droits humains auront un rôle important à jouer dans ce contexte pour influencer sur l'attitude de la communauté internationale vis-à-vis de cette question.

Quelles sont selon vous les conditions qui rendraient crédible un référendum sur la réconciliation nationale, que ce soit au niveau de la question posée aux citoyens, ou le climat politique (état d'urgence) dans lequel il se prépare et il se tient ?

Ce qui rend crédible toute opération politique c'est d'abord la crédibilité de ceux qui l'initient et des institutions dont ils sont l'émanation et ensuite que celle-ci soit comprise par la société. Seul un débat, auquel participeraient toutes les parties et où toutes les questions seraient librement posées, permettrait de préparer la société à tourner la page.

Un tel débat ne peut évidemment avoir lieu sous l'état d'urgence dont la levée serait la première condition à un retour vers la normalité.

On voit depuis quelques années des parlements d'Amérique latine révoquer leurs lois d'auto-amnistie pour répondre aux besoins de justice qui n'ont cessé d'être revendiqués durant des décennies par les victimes des répressions des régimes militaires. De tels développements vous semblent-ils envisageables en Algérie ? Si oui sous quelles formes ?

L'exemple de l'Amérique latine est bien la preuve qu'il faut toujours prendre les questions liées à la résolution définitive des conflits au sérieux.

Un faux processus de réconciliation suivie d'une auto-amnistie n'aboutira qu'à une remise en question qui peut, avec l'accélération de l'histoire, intervenir beaucoup plus tôt que prévue et d'une manière imprévisible.

Un régime politique n'est pas éternel et rien ne garantit au régime actuel qu'il sera encore là dans cinq ans, dix ans ou vingt ans pour assurer l'impunité aux responsables de crimes contre l'humanité.

L'évolution des pays d'Amérique latine vers des systèmes de droit a permis de remettre en question des mesures prises par des régimes de transition qui misaient alors sur l'oubli des victimes et de la société.

Il faut dire que la mobilisation constante des ONGs et des militants de la lutte contre l'impunité a joué un rôle important dans la remise en cause de ces lois d'auto-amnistie.